

+ + + + +

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

+ + + + +

CABINET DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

+ + + + +

Δ) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 60 /PR/CAB/MAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N° 50/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N° 44/PR/MI du 9 Février 1961 érigeant l'arrondissement de SEGBANA en Sous-Préfecture ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

Δ) E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. PAVIE André, Adjudant Hors-Cadres, précédemment Chef de l'arrondissement de SEGBANA, est nommé Sous-Préfet de SEGBANA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de sa notification, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

P. Le Président de la République absent
Le Vice-Président de la République

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA SECURITE

S.M. APITHY.

M. ARQUINA.

<u>AMPLIATIONS</u> :			
CHRONO	1	DP.	2
JORD.	1	INFO/RADIO	2
PRESIDENCE	15	Ar.	1
MAIS.	5	SEGBANA	11
TRESOR	1	KANDI S/P.	1
CF.	1	PREFET PARAKOU	1
MFP.	1	ARCHIVES	2
		INTERESSE	1